

Éditorial

Une rentrée scrutée par les professionnels de la santé mentale et de la psychiatrie *Back to school scrutinized by mental health and psychiatry professionals*

PH dans le service
de PEA au GHEF,
Responsable
médicale du CESA,
Centre d'Évaluation
et de Soins pour
Adolescents,
Présidente elect
de la Sfpeada,
Société Française
de Psychiatrie
de l'enfant et
de l'adolescent
et des disciplines
associées, Paris,
France.
[catherine.lacourgonay@
gmail.com](mailto:catherine.lacourgonay@gmail.com)

Catherine LACOUR GONAY

Les rapports, depuis 2021, se succèdent et sonnent l'alarme : rapport de la cour des comptes [8] rapport du haut conseil de la famille [7] pour souligner l'augmentation de la détresse psychique de la population française corrélée à l'augmentation de la prescription de psychotropes.

Nous avons changé à l'été de ministre de la Santé. C'est désormais à M. Aurélien Rousseau que revient la responsabilité de notre ministère et de répondre aux besoins de la population comme des professionnels en matière de psychiatrie et de santé mentale.

L'été a été chaud, tant en température qu'en surcharge du système hospitalier. Manque de personnel aussi bien médical que para médical, retraites, crise des

vocations, fermeture de certaines structures hospitalières, augmentation des situations des souffrances psychiques tant dans la population adulte que chez les plus jeunes.

Nous sommes conscients que la crise du Covid-19 a exacerbé la détresse des jeunes et de leurs familles et les chiffres sont sans appel : augmentation de 65 % des passages aux urgences pour troubles psychiques chez les moins de 18 ans. Un jeune adulte sur cinq aurait vécu un épisode dépressif en 2021, soit une augmentation de près de 80 % par rapport au niveau observé en 2017.

Par ailleurs, nous savons que la plupart des pathologies psychiatriques à fort risque de chronicité débutent avant 14 ans avec un énorme coût sociétal tant financier qu'humain.

C'est pour cela que nous considérons qu'il est fondamental d'investir aussi bien dans des soins de qualité, que dans la promotion et la prévention auprès des plus jeunes et de leurs familles.

Nous lisons que la réforme des autorisations en psychiatrie « devrait conduire au renforcement du nombre de lits de pédopsychiatrie notamment à destination des adolescents, par redéploiement de lits adultes, pour que ces patients puissent y être accueillis » [3, 4].

Alors que les capacités d'accueil en hospitalisation à temps plein en psychiatrie adulte n'ont pas cessé de diminuer depuis les années 1990 [1,5], en sus des lits actuellement fermés du fait de la pénurie de personnel non-médical et médical, que la situation de la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent est parfaitement dénoncée [2,6], nous alertons sur cette nouvelle injonction paradoxale [4] : d'une psychiatrie adulte à l'os vers une psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent exsangue, il n'y aura donc rien à « redéployer ». Il s'agit d'investir.

Nous sommes donc mobilisés, professionnels, familles, associations, sociétés savantes et syndicats et partenaires pour être force de propositions et souligner le besoin d'une refondation du système de prévention et de soins en santé mentale et psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent comme en témoigne l'Appel de Toulouse et la proposition de la Sfpeada de travailler sur un cahier des charges pour une refondation de la PEA à présenter à la journée mondiale

de la santé mentale des enfants le 23 avril 2024.

En vue de la tenue des Assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant annoncée à l'été puis décalée avec le remaniement, nous appelons à mettre concrètement en œuvre les moyens financiers et structurels de relever le défi de la santé mentale sur l'ensemble du territoire pour chaque bébé, enfant et adolescent et leurs familles.

Ces Assises doivent ouvrir un nouveau chapitre, à la hauteur des enjeux, et permettre de soutenir financièrement et structurellement la mobilisation de l'ensemble des acteurs contribuant à améliorer la santé mentale des enfants et à mettre en exergue la nécessité de l'élaboration d'une stratégie nationale de Santé Mentale et de son contenu. ■

LIENS D'INTÉRÊT

L'auteur déclare n'avoir aucun lien d'intérêt concernant les données publiées dans cet article.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Art. R. 6123-175 – 2^e Mention ; <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORF-TEXT000046338134>
2. Sénat : Rapport d'information n° 494 (2016-2017), avril 2017
3. <https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-03/20230321-pedopsychiatrie.pdf>
4. Communiqué de l'API
5. [https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/Fiche 12 – L'offre de soins de psychiatrie dans les établissements de santé](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/Fiche%2012%20-%20L'offre%20de%20soins%20de%20psychiatrie%20dans%20les%20%C3%A9tablissements%20de%20sant%C3%A9.pdf)
6. Rapport du Défenseur des droits – Défenseur des enfants, novembre 2021
7. Rapport du Haut Conseil à l'Enfance à la Famille, mars 2023
8. Rapport de la Cour des comptes, mars 2023

**Abonnez-vous à
Perspectives Psy**
La revue à laquelle vous ne pouvez pas ne pas être abonné
Voir Bulletin d'abonnement page 402 de ce numéro